



Bienvenue au webinaire

Accident de service et maladie professionnelle:
prévenir pour ne pas subir

Le vendredi 12 février 2021 à 11h30

1. Définitions, caractéristiques

Accident de service:

II : Est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service. (Article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 suite au décret)

Maladie professionnelle:

IV : Est présumée imputable au service toute maladie désignée par les tableaux de maladies professionnelles mentionnés aux articles L. 461-1 et suivants du code de la sécurité sociale et contractée dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions dans les conditions mentionnées à ce tableau. (Article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983)

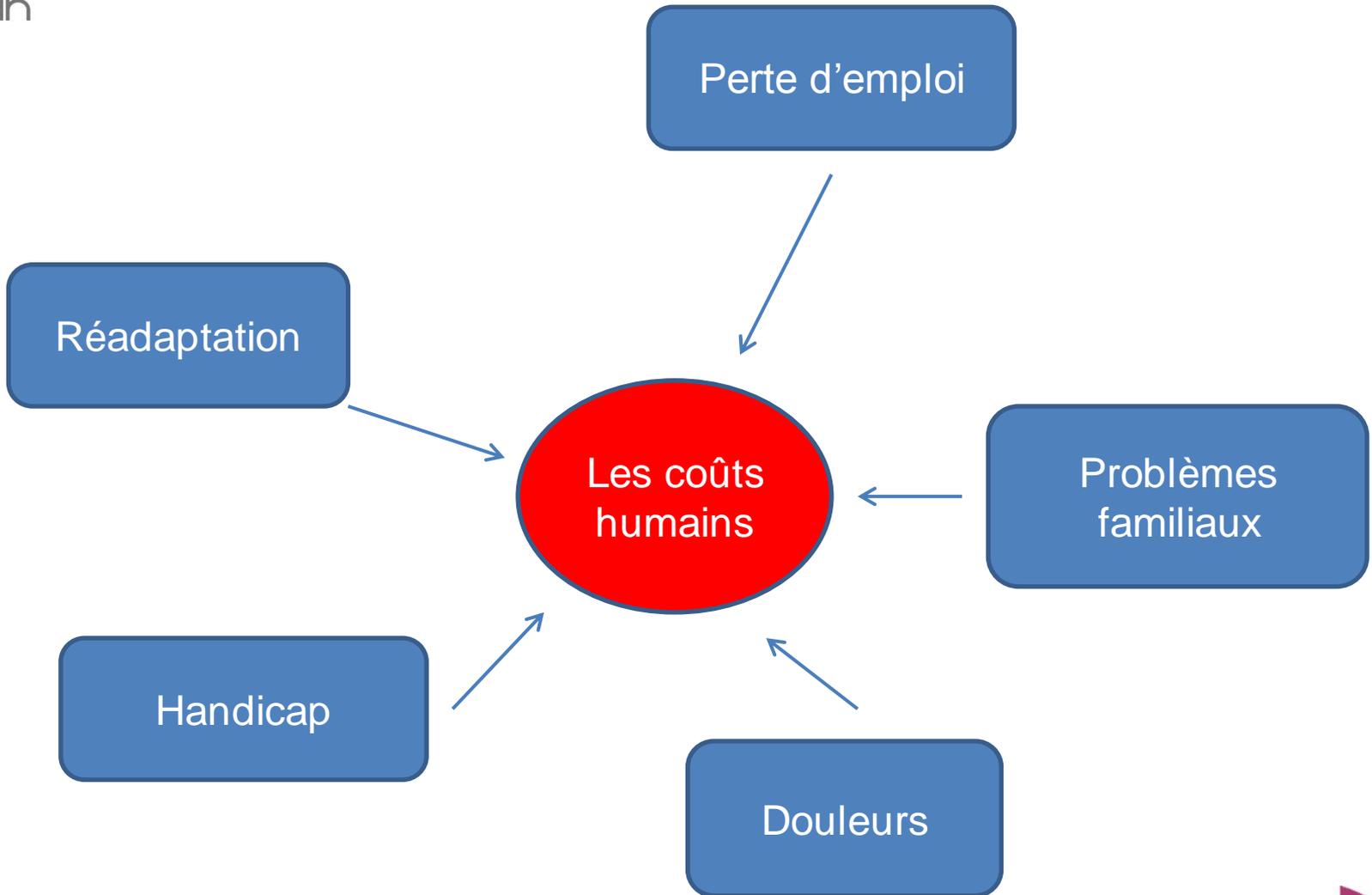
2. Les différents coûts des AT et des MP

2-1 : Les coûts humains

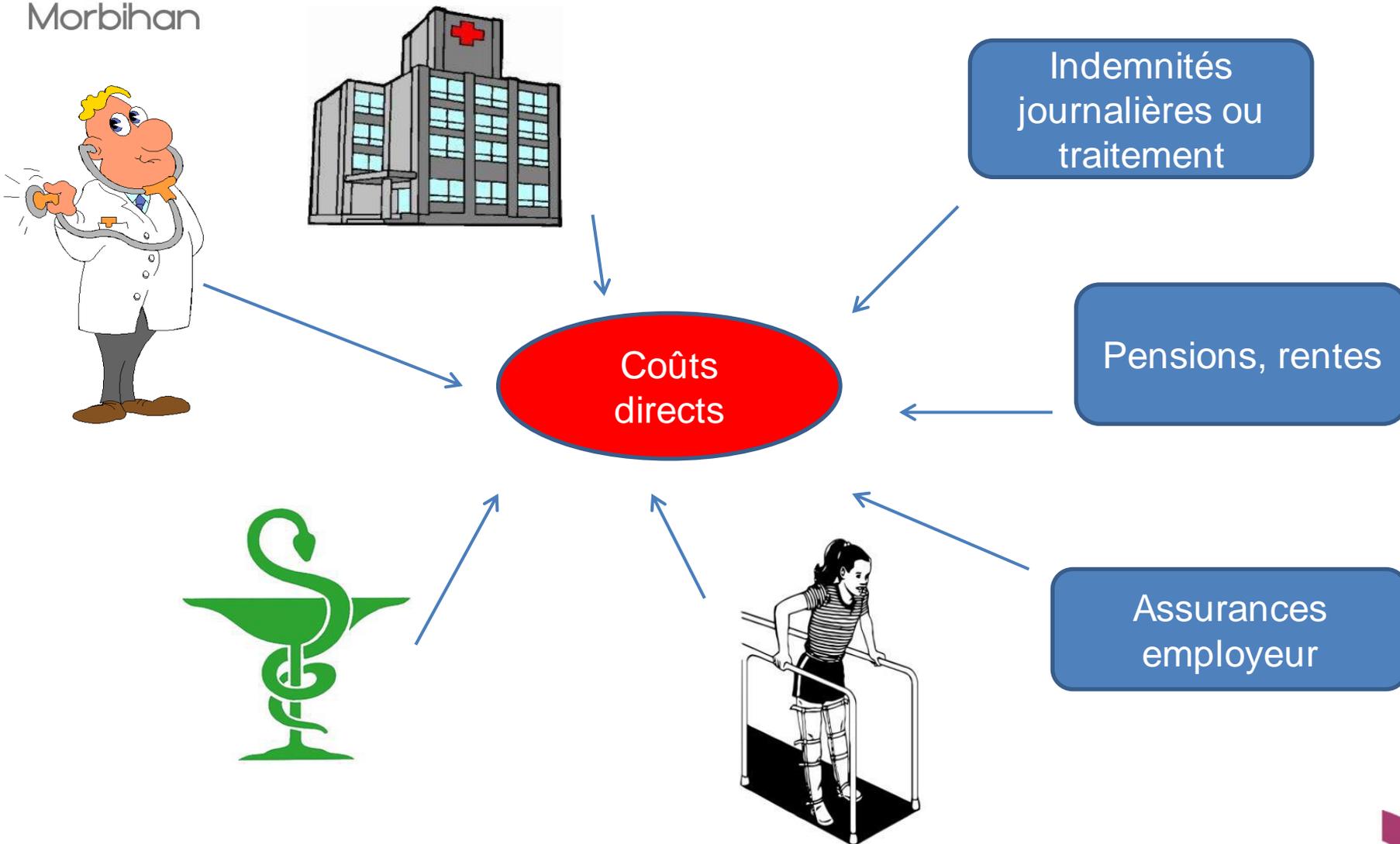
2-2 : Les coûts directs

2-3 : Les coûts indirects

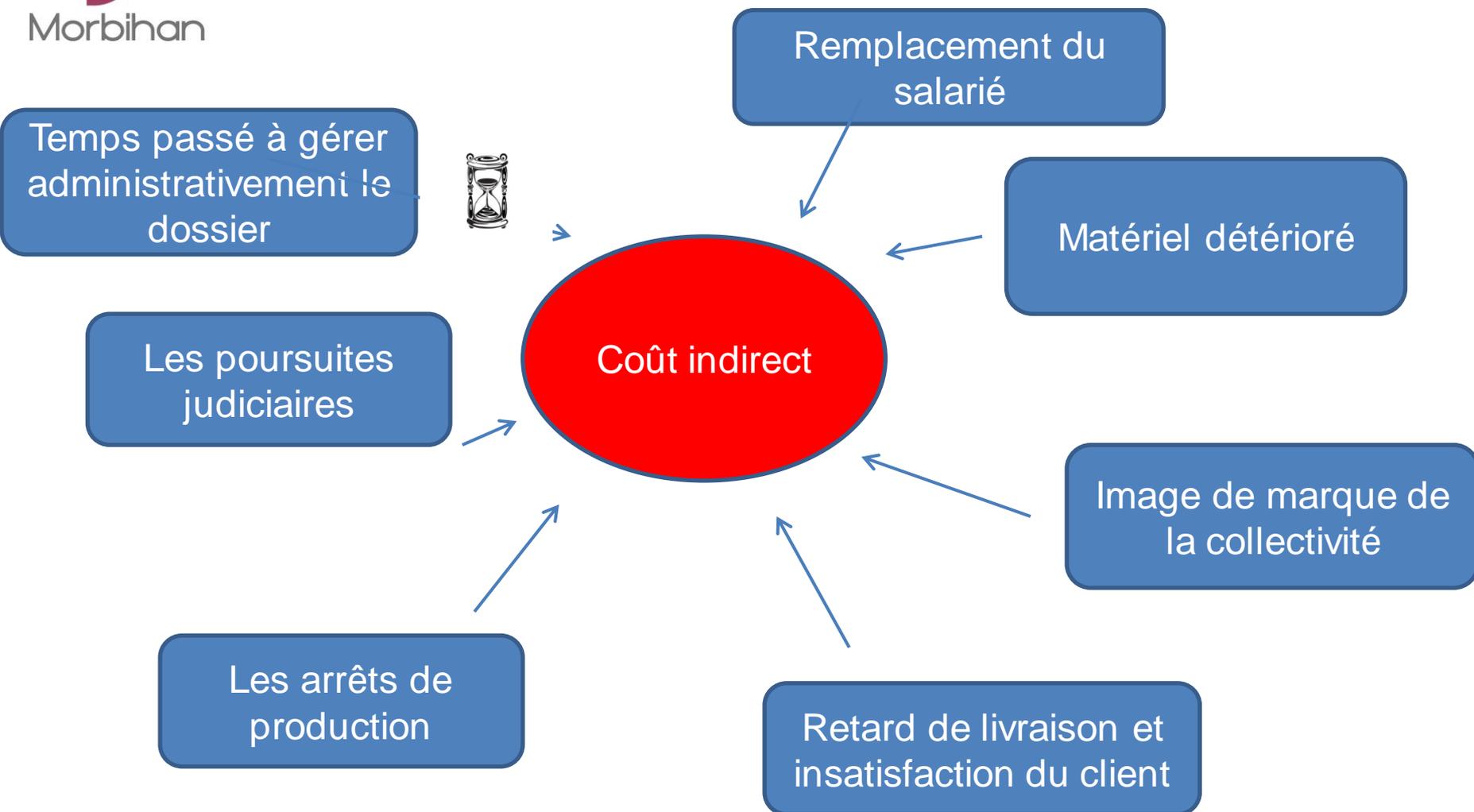
2.1 : Les coûts humains



2.2 : Les coûts directs des accidents et des maladies professionnelles



2.3 : Les coûts indirects des accidents et des maladies professionnelles



Coût Moyen d'un accident de travail

Pour vous donner un ordre d'idées voici les coûts moyens liés aux accidents du travail (chiffres du réseau prévention) : une journée d'absence coûte environ 300 euros.

AT avec arrêt	Coûts directs et indirects
AT + 24H à 1 semaine	3 800€
AT + 1 semaine à 3 mois	25 000€
AT + 3 mois	93 000€
Décès du salarié	612 000€

Données APEXIA (partenaire santé/sécurité des TPE –PME)

Coût moyen d'un accident de travail, calculé sur la base d'un salaire moyen annuel net (source INSEE Informations Rapides N°2020-81-Mars 2020) des collectivités territoriales du Morbihan (contrat SOFAXIS) est de 4311€.

Donnés SOFAXIS (Absences au travail pour raison de santé dans la fonction publique territoriale – 2019)





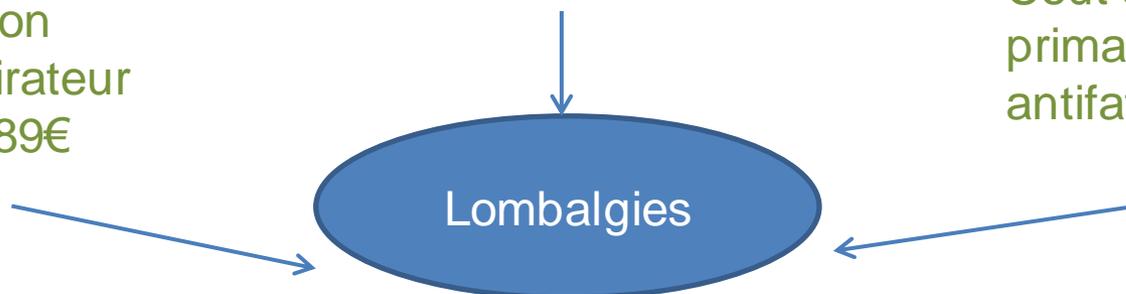
Coût prévention
primaire (aspirateur
dorsal) : 278,89€



Coût de la prévention primaire (assise
de sol/ petite enfance) : 61,20€



Coût de la prévention
primaire (tapis
antifatigue) : 40,68€



Coût moyen de la maladie professionnelle : 44 000 €

Dans une population en âge de travailler, plus de 2 salariés sur 3 ont eu, ont ou auront une lombalgie. Les lombalgies représentent 20 % des accidents du travail (AT) et 7 % des maladies professionnelles (MP). Près de la moitié des AT lombalgies sont survenus lors de port de charges. La durée moyenne des arrêts pour lombalgies en AT est de deux mois. La durée moyenne des arrêts pour lombalgies reconnues en MP est d'un an et leur coût moyen de 44 000 euros. (INRS)



Coût de la prévention
primaire (fauteuils) :
589€

Coût minimum pour l'arrêt
de travail : 4 500 €



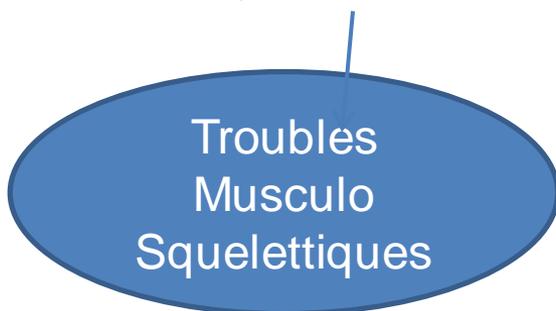
Coût de la prévention primaire
(Souris ergonomique) : 18,99€

Coût moyen du TMS : 12 780 €



Coût de la prévention
primaire
(Exosquelette modèle
simple) : 2 180€

Coût moyen d'un TMS de
17 000 € à 52 759 €



Selon la CPAM des Pays de la Loire, le coût moyen d'un TMS à l'épaule pour l'entreprise est de 17 000 euros, sans compter l'arrêt de 220 jours.

Le coût moyen d'un TMS pour la tendinite de la coiffe des rotateurs pour l'entreprise est de 52 759 euros, sans compter l'arrêt de 298 jours.

Le coût moyen d'un TMS pour une épicondylite pour l'entreprise est de 18 220 euros, sans compter l'arrêt de 195 jours.

Le coût moyen d'un TMS pour le canal carpien pour l'entreprise est de 12 780 € sans compter l'arrêt de 151 jours.

Données NEHOLYS

L'arrêt de travail dans le cadre des névralgies cervico-brachiales peut aller de 15 jours à 112 jours, soit un coût direct et indirect au minimum de 4 500 € pour 15 jours d'arrêt

(Référentiel CNAMTS)

Pour 1 euro investi 2,34 euros sont économisés !
Le matériel présenté dans ce support coûte peu par rapport aux coûts d'un arrêt de travail.
La prévention primaire est indispensable et doit évoluer en permanence avec les nouvelles technologies...



N'hésitez pas à contacter l'équipe du Pôle
Qualité de Vie au Travail pour plus
d'informations :

polequalitevietravail@cdg56.fr



Merci de votre attention

Le CDG du Morbihan reste à votre disposition pour vous accompagner durant votre mandat.